

5 mai

Mme Josiane BARBIER

*Les biens fiscaux et les palais, des Mérovingiens aux premiers Capétiens,  
dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne.*

Voir aussi l'article publié dans le présent *Bulletin*.

Madame Josiane Barbier, archiviste-paléographe, avait choisi pour sujet de sa thèse d'Ecole des Chartes, soutenue en 1982, l'étude des biens fiscaux et des palais, des Mérovingiens aux premiers Capétiens, dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne.

Pour sa communication à la Société Historique, la conférencière a délimité, d'ailleurs de façon arbitraire, un polygone avec Compiègne pour centre, allant de Canny à Verberie du nord au sud, et de Moyvillers à Vic-sur-Aisne d'ouest en est.

Il convenait de revoir la liste des localités où les souverains des deux premières races détenaient des biens fiscaux, liste déjà établie notamment par l'américain Thomson en 1935, et plus récemment par des historiens allemands.

On peut définir un bien fiscal comme un fond de terre appartenant au souverain, dévolu à son propre usage, à celui de sa famille, ou affecté à des officiers royaux, maires du palais sous les mérovingiens, comtes à l'époque carolingienne.

Il convient d'éliminer les lieux où le roi ne fait que s'arrêter, en usant de son droit de gîte sous les carolingiens. La prudence impose, à partir d'un faisceau de données fournissant un degré de probabilité, de ne retenir que les domaines explicitement désignés comme royaux.

La principale source utilisée a été la série des diplômes royaux, du 6<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> siècle, accrue des sources narratives (Grégoire de Tours, Annales royales etc...) épistolaires, législatives (les capitulaires), enfin quelques Vies de Saints postérieures.

Au nord, sur le cours du Matz, plus de la moitié des localités ont appartenu aux souverains.

Lors du traité d'Andelot en 587, le village de Ressons a fait l'objet d'un partage entre Gontran et Childébert.

Au 8<sup>e</sup> siècle, Mélicocq est tenu par un descendant d'un maire du palais.

Un ensemble important, au 9<sup>e</sup> siècle, dont l'origine est peut-être mérovingienne, est constitué par Roye/Matz, Marest/Matz (donnés à St Corneille par Charles le Chauve), Canny/Matz, Margny/Matz, Elincourt-Sainte-Marguerite, Gunnaricurtis.

Dans la vallée de l'Automne, les 3/4 des villages ont abrité des domaines royaux, de Pondron à Verberie ; Béthisy, Orrouy donné à Saint-Crépin de Soissons par Charles le Chauve, Fresnoy-la-Rivière notamment.

L'origine de Morierval est obscure : le premier acte connu ne date que du début du 10<sup>e</sup> siècle, sous Charles le Simple.

Les biens de la rive droite de l'Oise sont attestés depuis Clotaire III au 7<sup>e</sup> siècle : Coudun, Moyvillers, Aiguisy, Jaux, qui seront attribués à l'abbaye de Saint-Denis ; Venette est villa royale depuis le 7<sup>e</sup> siècle. Il faut ajouter Grand-Fresnoy, Arsy, Longueil, et peut-être Margny ; Estrées-Saint-Denis et Bailleul, dépendant de Moyvillers.

L'hypothèse d'un bien fiscal mérovingien autour de Moyvillers est à retenir.

Sur la rive gauche de l'Oise et les rives de l'Aisne, on peut citer de nombreuses localités, de Montmacq à Verberie et de Compiègne à Berneuil.

Les deux forêts royales de Cuise et de Laigue formaient probablement un fisc mérovingien, succédant au fisc romain.

On peut retenir Casnum (non identifié), Villa Redo (Saint-Jean-aux-Bois), La Croix Saint-Ouen, Montmacq, Choisy-au-Bac, Bonamentio (à rapprocher des Bonshommes ?).

Aux 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> siècles, les rois procèdent à des cessions, et à des sécularisations de biens : l'abbaye de Saint-Denis se voit attribuer Moyvillers et ses dépendances, celle de Saint-Wandrille, Mélicocq.

Dans certains cas, le souverain se réappropriera le bien cédé : ainsi de Jaux et Coudun, sous Charles Martel.

Le fisc carolingien se trouve donc amoindri à la fin du 10<sup>e</sup> siècle, au profit d'un certain nombre d'abbayes : Saint-Denis, Saint-Corneille, Saint-Médard et Saint-Crépin de Soissons, Morienval.

On ne possède qu'une seule mention de donation à un fidèle royal.

Quelle était l'étendue d'un fisc, constituant une unité administrative : il s'agissait vraisemblablement d'un regroupement de plusieurs villae, unités économiques.

Le fisc de Moyvillers est significatif à cet égard : la toponymie et les dédicaces d'églises (patronyme de Saint-Denis) permettent de le délimiter approximativement.

Le regroupement de certains biens fiscaux est lié aux séjours des souverains dans des résidences rurales : sur les 4 palais généralement retenus dans le polygone désigné, Montmacq, Choisy, Compiègne et Verberie, seuls les deux derniers répondent à la stricte définition d'un palais, comme résidence habituelle des souverains, lieu où ce roi gouverne (promulgation de capitulaires) et exerce sa justice.

A Montmacq, si un diplôme de Childebert III y est émis au début de 8<sup>e</sup> siècle, on n'a rien jusqu'en 877. C'est là qu'un des derniers mérovingiens sera assigné à résidence par le maire du palais Pépin.

Quant à Choisy, on n'a aucune trace de l'existence d'un palais jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle.

En revanche l'importance de Compiègne ne fait pas de doute.

Compiègne reçoit tous les souverains sans exception de 561 à 717. A cette date il subit une éclipse, mais connaît un regain de faveur à partir de 755 sous Pépin le Bref ; son apogée se situe sous Charles le Chauve : dès 864, Compiègne est centre d'émission de monnaie ; depuis 866 s'y déroulent les grandes fêtes liturgiques ; enfin Compiègne devient Carlopolis en 876.

C'est le seul palais rural où se rendent les derniers Carolingiens.

D'importance moindre, Verberie n'est pas un palais mérovingien, mais seulement carolingien, de Pépin le Bref à Robert le Pieux.

La localisation et l'importance de la propriété royale mérovingienne et carolingienne autour de Compiègne s'explique par l'attrait de la forêt et la commodité des voies fluviales navigables, favorables aux échanges commerciaux.

De nombreux échanges de vue, entre Mme Barbier, MM. Carolus-Barré, Callais, Desmarest, suivent ce très riche exposé, dont le Président souhaite tirer un article pour l'un des prochains *Bulletins*.

*Cf. Positions des thèses de l'Ecole des Chartes, 1982.*

23 mai

M. Patrice MÉNIEL

*L'évolution des mammifères en Picardie, du Néolithique à la fin de l'Age du Fer.*

M. Jean-Claude BLANCHET

*Les premiers métallurgistes en Picardie.*

Auteur d'une thèse de troisième cycle sur l'évolution des mammifères domestiques en Picardie, du Néolithique à la fin de l'Age du Fer, M. Patrice Méniel présente le résultat de ses travaux, à l'aide de diapositives.

Mettant à profit des méthodes quantitatives et statistiques (analyse des correspondances), M. Patrice Méniel a pu reconstituer l'évolution du cheptel pendant près de cinq millénaires.

Le Mésolithique final est représenté par le seul site de Dreuil-lès-Amiens (Somme) qui a livré des ossements d'animaux très fragmentés et mal conservés. Tous les animaux déterminés sont sauvages : aurochs, sanglier, cerf, équidés, chevreuil, loup et fouine. L'existence d'un proto-élevage de mouton-chèvre n'a pas été reconnu dans le Nord de la France.

Le Rubané récent du Bassin parisien est étudié à partir des habitats de Berry-au-Bac et de Menneville. Les premiers animaux déjà domestiqués par ailleurs font une apparition massive (principalement le bœuf, puis le porc et mouton-chèvre). Le chien est pratiquement non représenté et la chasse a un rôle secondaire.

Le Chasséen du Bassin de l'Oise est connu par un important échantillonnage de faunes recueillies sur les gisements de Jonquières, de Catenoy et de Boury-en-Vexin. Sur ce dernier site, les dépôts rituels d'animaux quasi complets, déposés dans le fossé de l'enceinte permettent de décrire avec précision les mammifères domestiques du Néolithique moyen. Le Néolithique final S.O.M. n'a pas livré de faune à ce jour en Picardie. Le Chalcolithique est représenté par le petit ensemble d'ossements trouvés sur le gisement éponyme du "Gord", à Compiègne. Comme cela avait été déjà souligné à Videlles (Essonne), le pourcentage d'animaux sauvages devient plus important.

Sur le site de Bronze final de Catenoy (Oise) l'augmentation du porc est importante, au détriment des bovidés. Cette proportion ne fait que s'amplifier au premier et au deuxième Age du Fer. L'estimation des hauteurs de taille au garrot permet de mettre en évidence des fluctuations au cours du temps selon les espèces. La taille du bœuf a tendance à diminuer jusqu'à la Tène finale et à augmenter brusquement dès l'arrivée des Romains. Le mouton subit aussi une nette décroissance jusqu'à l'Age du Bronze, mais la taille remonte au deuxième Age du Fer. Par contre la chèvre a pendant tout le Néolithique et jusqu'à l'Age du Fer, une hauteur de garrot en augmentation. Quant au porc il a une taille quasi constante jusqu'au premier Age du Fer.

Jean-Claude Blanchet, dans une seconde communication traite du sujet de sa thèse de Doctorat, les premiers métallurgistes en Picardie.